

FORMATION

Sport et Handicap

9, 10 et 11 Juin 2022 à Toulon

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : / / _____ Lieu de naissance : _____ Département naissance : _____

Sexe : Homme Femme _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° téléphone portable : _____ Email : _____

Diplômes et brevets sportifs détenus : _____

Choix de la formule :

Formule	Durée	Date (s)	Coût	X
Formation DIRIGEANT	4h00	11 Juin 2022	160€*	
Formation ENCADRANT	14h00	9 et 10 Juin 2022	560€*	

* Prise en charge, nous contacter 04.94.46.01.92 demander Séverine Tolleter

FICHE A RENVOYER AU CDOS du Var par mail : acdosvar@cds83.fr ou par voie postale : Maison des Sports, 133 Bd du Général BROSSET, 83200 TOULON

RESERVEZ votre place avant le 1^{er} Juin 2022

Attention ! Nombre de place limitées

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le CDOS83 s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre ni partager ces données avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) de 2018 sur la protection des données personnelles. En vous inscrivant à nos formations, vous acceptez que le CDOS83 mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans le formulaire d'inscription. En l'occurrence, vous autorisez le CDOS83 à vous envoyer occasionnellement des newsletters dans le but d'être informé des dernières actualités de notre association et du mouvement sportif varois. (voir nos mentions légales sur le <http://var.franceolympique.com>). Toutes les informations demandées ci-dessus sont conforme à l'Arrêté du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique. L'inscription aux stages de formation est strictement réservée aux membres des comités départementaux et associations adhérents du CDOS du Var. Les frais de participation demandés sont étudiés sur la base du coût de revient de l'action de formation toute autre participation ou aide déduite. Ils sont calculés sur la base du budget voté à l'équilibre par l'Assemblée Générale.

A réception de votre dossier d'inscription complet, une convention de formation vous sera envoyée, accompagnée du planning de votre formation et du règlement intérieur.